



L'essentiel du CE DO IDF

CE DO IDF du 26 septembre 2013

parce qu'un jour, vous serez concernés...

Droit de réponse de la CFE CGC sur la restauration

La CFE CGC réaffirme son attachement aux principes d'équité et de solidarité.

Nous rappelons qu'un accord ne peut être dénoncé que par les parties signataires, et non par des comités d'entreprise ou leurs actions....

Ce que nous réfutons dans l'accord IRP 2004, ce ne sont pas ces principes mais la gestion de la restauration par une Direction qui n'a pas restitué tout ce qu'elle aurait dû aux salariés. Et notamment les 19 millions d'euros de reliquat des exercices précédents que nous avons obtenus par décision de justice.

Avec qui les autres organisations syndicales ont-elles été solidaires en refusant systématiquement de demander la restitution des sommes indûment conservées par la Direction ?

C'est également par voie de justice que les élus de SCE ont obtenu la reprise de la gestion de la restauration, qui est une prérogative des comités d'entreprise selon le code du travail. Les juges doivent encore se prononcer sur les modalités de cette reprise.

Notons également que la demande de reprise de gestion de la restauration par les CE de SCE et Contenus a été votée à l'unanimité des élus présents, quelle que soit leur appartenance syndicale.

Concernant l'équité, pour l'obtenir, tout reste à faire au bout de 8 ans de gestion de la Direction.

Peut-on faire croire aux salariés qu'il existe une liberté d'accès dans nos restaurants sur tout le territoire, alors que bon nombre se font refouler de certains sous prétexte qu'ils ne disposent pas du badge spécifique ?

Ne parlons pas de la subvention majorée qui souvent n'est pas acceptée que dans le restaurant habituel... et qui n'est pas identique dans toutes les cantines: il suffit de se déplacer dans les différents établissements pour s'apercevoir qu'on ne paie pas la même chose d'un restaurant à l'autre pour une prestation équivalente.

Quant aux tickets restaurants, leur valeur faciale est différente en Ile de France et dans les régions...alors que dans les zones touristiques ou commerciales, les tarifs des restaurants sont les mêmes qu'à Paris.

A la CFE CGC nous avons une autre conception de l'équité que nous exprimons au CCUES et dans les différents comités d'entreprise.

Nous ne pouvons que nous interroger sur la coïncidence entre le moment du vote de ces résolutions et l'imminence du vote des élections pour le Conseil d'Administration. Les salariés eux, nous en sommes convaincus, n'en seront pas dupes !!!

Vos représentants au CE DO IDF

Elisabeth RIVIER : 06 30 54 49 86

Franck LEGRAS : 06 73 69 47 23

Guillaume DIAKITE : 06 80 13 85 11

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables, ainsi que toutes les nouvelles de la DO Ile de France, sur le site web de la CFE-CGC :

<http://www.cfecgc-orange.org/do-idf/>

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-orange.org
Activités Sociales et Culturelles des CE www.lemilleurdesce.com

nos lettres :

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : info@cfecgc-ft-orange.org

nos blogs :

- www.telecoms-media-pouvoir.net
- www.adeas.org

 <http://www.facebook.com/cfecgc.ft.orange>

 <http://twitter.com/#CFECGCFTOT>

Prochain CE le 24 octobre 2013